

COMPTE RENDU

L'an deux mille six, le vingt trois janvier à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Rosaire à Montpeyroux, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - Mme INFANTE Myriam - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. Jean François RUIZ - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. GELY William

Absents excusés : - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - Mme VIVEN Isabelle - M. ASTIE Michel - -

Absents : M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - M. DEJEAN Maurice - M. LASSALVY Christian - M. ARNAL Richard - M. SANCHEZ Norbert - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. TOURET Jean Louis

M. Michel ASTIE donne pouvoir à M. Jean Pierre GHIBAUT

M. Manuel Diaz est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Adoption du procès verbal du 19 décembre 2005

Adoption à l'unanimité

Administration :

1. Stages effectués à la Communauté de communes par des étudiants, lycéens ou personnes en formation

Le Conseil décide de rémunérer les stagiaires étudiants, lycéens ou personnes en formation de la façon suivante sur la base de 35h hebdomadaire :

- 20% du SMIC pour les stagiaires ayant bac+1 ou bac+2
- 40% du SMIC pour stagiaires ayant un niveau d'études supérieur à bac+2
- pas de rémunération pour les autres

Adoption à l'unanimité

Finances :

2. Décision modificative n°1 – Régularisation d'imputation budgétaire Opération n°60 « Construction du siège »

Le Conseil adopte le virement de crédit inscrit au chapitre 21, opération n°60, s'élevant à 2 085 630€, vers le chapitre 23.

Adoption à l'unanimité

3. Décision modificative n°2 – Régularisation d'imputation budgétaire Fonds de concours Aumelas et La Boissière

Le Conseil adopte le virement de crédit inscrit au chapitre 20 pour le versement de ces fonds de concours s'élevant à 10 800 € vers le chapitre 204 en section d'investissement au niveau des crédits non individualisés.

Adoption à l'unanimité

Collecte et traitement des ordures ménagères :

4. Syndicat Centre Hérault : modification des statuts

Le Conseil approuve la modification des statuts du Syndicat centre Hérault qui prend en compte le changement de siège du Syndicat.

Le texte proposé pour l'article 4 est le suivant :

*Le siège du syndicat est établi à Aspiran, Route de Canet -34 800 ASPIRAN,
en remplacement de 2 bis allées Roger Salengro à Clermont l'Hérault.*

Adoption à l'unanimité

Développement économique :

5. Parc d'activité économique « Domaine de Trois Fontaines » - Réserves foncières

Le Conseil décide d'acquérir les parcelles F732 et F733, commune du Pouget, pour un montant total de 35 962,5 €, hors majoration des frais d'acte notarié. Il autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'achat de ce terrain et à solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault »

Adoption à l'unanimité

Questions diverses

Opération grand site

6. Aménagement des abords du Pont du diable - Acquisition foncière à l'amiable sur la commune d'Aniane : parcelles BH 26 et 37, AC 55 et 56

Le Conseil approuve l'acquisition des parcelles BH 26, 37, AC 55, 56 pour un montant de 50 610,00 € HT, hors majoration des frais d'acte prévisibles. Il autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs aux achats de ces terrains et à solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes "Vallée de l'Hérault", et en particulier auprès de l'Union européenne, de l'Etat, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de l'Hérault.

Fait à Gignac le

Le Président,
Louis VILLARET

Affiché le :

Retiré de l'affichage le